

**Erwan,** entraîneur de kyte-surf, caractère passionné



*Je ne suis pas inquiet de nature, mais souscrire à Prévoir'Accidents me permet de pratiquer mon sport sans me poser de questions. En cas de blessure, je perçois une allocation de 21€ par jour d'hospitalisation, et cela en ne versant que 5,78€ par mois de cotisation.*

**Maliha,** maman de Emma, caractère anxieux



*L'année dernière, j'ai dû être hospitalisée plusieurs jours suite à un accident. Savoir que ma fille pouvait être prise en charge lors de mon absence et bénéficier d'un certain confort à l'hôpital m'ont permis de mieux traverser ce moment difficile.*

**Adam,** artisan à la retraite, caractère optimiste



*Je suis en forme ! Mais je suis "âgé" et donc vigilant. En cotisant 9.25€ par mois, et sans questionnaire de santé à l'adhésion, je peux compter sur des aides pour gérer mon quotidien en cas d'accident, et sur une allocation de 31€ par jour d'hospitalisation. Si je décède d'un accident, mon fils percevra entre 20 000 et 40 000€.*

## Votre étude personnalisée gratuite

- Par téléphone en nous appelant au

0 800 88 11 55 Service & appel gratuits

- Par mail : [prevoir@solimut.fr](mailto:prevoir@solimut.fr)

ACCIDENTS



**Erwan,**  
ENTRAÎNEUR DE KYTE-SURF, CARACTÈRE PASSIONNÉ

# Prévoir'Accidents protège sans limite

**Solimut**  
Mutuelle  
de France  
GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES

**Solimut**  
Mutuelle  
de France  
GÉNÉRATIONS SOLIDAIRES

Solimut Mutuelle de France, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (A.C.P.R.) : 4, place de Budapest - CS 92459 - 75 436 Paris Cedex 9, immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro 383 143 61 7, dont le siège social est situé au Castel Office, 7 quai de la Joliette, 13002 Marseille, Mutuelle adhérente à Solimut Mutuelles de France, Union Mutualiste de Groupe, organisme régi par le Code de la Mutualité, immatriculé au répertoire SIRENE sous le numéro 539 793 885. Document publicitaire et non contractuel. Conception : www.LesGeneriques.biz - Crédit photo : Fotolia, istock, Thinkstock - 09/2021.

## Pour les JEUNES

- Adhésion possible dès 18 ans.
- Tous les sports sans exception sont pris en charge, même dans le cadre de compétitions ou de la pratique de sports extrêmes.
- Une assistance rapatriement pour vos voyages est comprise, quelle que soit la destination.



*“Je prends des risques, sans doute.  
Mais je veux pouvoir vivre ma passion à fond !”*

## Pour les FAMILLES

- Une cotisation unique pour vous ou pour toute la famille (quel que soit le nombre de personnes).
- Une allocation journalière d'hospitalisation disponible pour toute la famille.
- Une assistance à domicile pour les enfants hospitalisés.



*“Ma santé compte, c'est vrai.  
Mais ma priorité c'est préserver les miens...”*

## Pour les SÉNIORS

- Pas de questionnaire médical ou de santé à l'adhésion.
- Adhésion ouverte à tous jusqu'à 84 ans (hors option Incapacité Physique Permanente, adhésion possible jusqu'à 65 ans).
- Une aide ménagère pendant ou après l'hospitalisation.
- La garde des animaux familiers pendant la période d'hospitalisation due à l'accident.



*“Avancer dans l'âge, oui, naturellement.  
Mais avec ma tranquillité d'esprit.”*

### PRESTATIONS

#### ALLOCATION JOURNALIÈRE D'HOSPITALISATION

	PRÉVOIR'ACCIDENTS 1	PRÉVOIR'ACCIDENTS 2	PRÉVOIR'ACCIDENTS 3	PRÉVOIR'ACCIDENTS 4	PRÉVOIR'ACCIDENTS 5
Accidents de la circulation	31€	62€	82€	110€	150€
Accidents domestiques, chute, travail, sportif	21€	31€	41€	55€	75€

#### CAPITAL DÉCÈS

	PRÉVOIR'ACCIDENTS 1	PRÉVOIR'ACCIDENTS 2	PRÉVOIR'ACCIDENTS 3	PRÉVOIR'ACCIDENTS 4	PRÉVOIR'ACCIDENTS 5
Accidents de la circulation	20 000€	40 000€	80 000€	110 000€	150 000€
Accidents domestiques, chute, travail, sportif	10 000€	20 000€	40 000€	55 000€	75 000€

#### COTISATIONS MENSUELLES <sup>(1)</sup>

	PRÉVOIR'ACCIDENTS 1	PRÉVOIR'ACCIDENTS 2	PRÉVOIR'ACCIDENTS 3	PRÉVOIR'ACCIDENTS 4	PRÉVOIR'ACCIDENTS 5
Individuelle (1 personne)	5,78€ TTC	9,25€ TTC	15,71€ TTC	19,64€ TTC	23,46€ TTC
Familiale (2 personnes et plus)	9,59€ TTC	17,68€ TTC	29,47€ TTC	32,12€ TTC	41,60€ TTC

L'allocation journalière d'hospitalisation concerne la période d'hospitalisation ainsi que ses suites en établissement de santé conformément au Règlement Mutualiste, pour une durée maximum de 60 jours par accident <sup>(2)</sup>. L'hospitalisation doit être d'une durée supérieure ou égale à 24 heures due à un accident couvert par le Règlement Mutualiste.

## En cas d'hospitalisation

PREVOIR'ACCIDENTS vous aide grâce au versement d'une allocation forfaitaire de 21 à 150€ par jour d'hospitalisation face aux conséquences des nombreuses dépenses liées à celle-ci. Quelques exemples :

- Supplément pour la chambre individuelle.
- La location d'un téléviseur.
- Les dépassements d'honoraires.
- Les déplacements répétés de vos proches.

## En cas de décès

PREVOIR'ACCIDENTS prévoit le versement d'un capital à vos proches ou à la ou les personne(s) désignée(s).

### UNE ASSISTANCE ACCIDENTS INCLUSE COMPRENANT :

- La garde/transfert des enfants
- L'école à domicile
- L'aide à domicile durant ou après l'hospitalisation
- La garde des animaux familiers
- La prise en charge et avance des frais pour les accidents engagés à l'étranger
- Des conseils et informations téléphoniques
- En première urgence, recherche d'un médecin

## Vous avez également la possibilité de souscrire l'option incapacité physique permanente

Presque toutes les activités de la vie quotidienne comportent des risques de blessures. Voilà pourquoi nous vous proposons l'option Incapacité Physique Permanente d'origine accidentelle.

- Cette option vous permettra, ainsi qu'à votre conjoint, de compenser la perte de ressources que vous et votre famille pouvez subir suite à un handicap définitif.
- Le capital qui sera versé sera calculé en fonction du taux d'incapacité attribué, sur la base du barème ci-dessous.
- Cette option vous couvre jusqu'à l'âge de 65 ans.

OPTION INCAPACITÉ PHYSIQUE PERMANENTE (I.P.P.)	CAPITAL <sup>(3)</sup>	Cotisations mensuelles <sup>(1)</sup>	
		INDIVIDUELLE	COUPLE
OPTION I.P.P. 1	30 000€	3,12€ TTC	6,23€ TTC
OPTION I.P.P. 2	40 000€	4,16€ TTC	8,31€ TTC
OPTION I.P.P. 3	50 000€	5,20€ TTC	10,41€ TTC
OPTION I.P.P. 4	75 000€	7,52€ TTC	15,03€ TTC
OPTION I.P.P. 5	100 000€	10,40€ TTC	20,80€ TTC

Exemple : Monsieur Durand souscrit l'OPTION I.P.P. 3  
A la suite d'un accident domestique, il est atteint d'un taux d'incapacité de 35 %.  
Il bénéficiera d'un capital de 50 000 € x 35 % = 17 500 €

(1) Cotisations mensuelles taxes incluses. Taxes incluses ; Tout changement du taux des taxes applicables à l'adhésion, toute instauration de nouvelle imposition applicable ou toute nouvelle décision législative ou réglementaire applicable à l'adhésion entraînera une modification du montant de la cotisation. Les cotisations sont forfaitaires et évoluent en fonction des tranches d'âge.

(2) L'accident étant défini comme tout dommage corporel non intentionnel de la part de l'adhérent, provenant de l'action brusque, soudaine, violente, de caractère fortuit et imprévisible d'une cause extérieure.

(3) Capital maximum versé pour un taux d'incapacité de 100%.